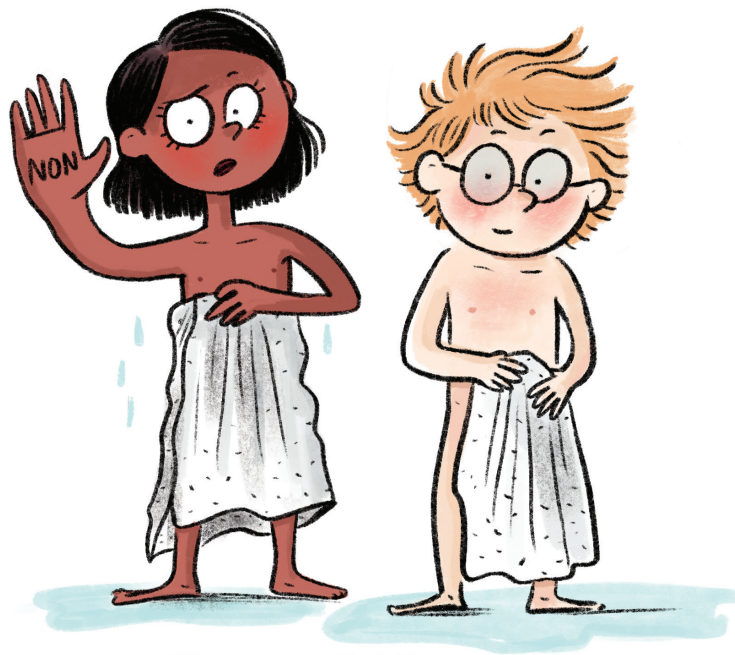


Isabelle Filliozat
Margot Fried-Filliozat

MON CORPS M'APPARTIENT

Respect, intimité, consentement, parlons-en



Pistes d'exploitation pédagogique

par Brigitte de Vathaire-Cardona
illustrations d'Isabelle Maroger

Sommaire

Introduction

Pourquoi exploiter en classe l'album *Mon corps m'appartient*, d'Isabelle Filliozat et Margot Fried-Filliozat :

Quel lien avec les programmes :

Comment accueillir la parole des enfants et comment réagir :

Séquence 1 :

Des droits de l'enfant aux violences faites aux enfants

Séance 1 : Un débat pour réfléchir ensemble

Séance 2 : A la découverte des articles de la CIDE

Séance 3 : Le droit à être protégé des violences

Séquence 2 :

Me respecter, respecter l'autre

Séance 1 : Ma bulle de sécurité

Séance 2 : Mon intimité

Séance 3 : Le consentement

Séance 3 bis : Viols et agressions sexuelles

Séquence 3 :

« Ça me fait oui » ou « ça me fait non »

Séance 1 : À la découverte de nos émotions

Séance 2 : La surprise et le dégoût

Séance 3 : Mises en situation fictives

Direction éditoriale: Pascaline Citron

Édition: Stéphanie Dizel-Doumenge

Conception graphique et couverture: Marlène Normand

© Éditions Nathan 2022, 92, avenue de France 75013 Paris

Document gratuit · Ne peut être vendu

Introduction

Pourquoi exploiter en classe l'album *Mon corps m'appartient*, d'Isabelle Filliozat et Margot Fried-Filliozat :

L'ouvrage *Mon corps m'appartient* présente, de manière simple et imagée, toutes les dimensions constitutives de la protection de l'enfant contre les violences sexuelles. C'est avant tout un ouvrage éducatif :

- **une éducation à mieux comprendre le fonctionnement de son corps :** développer son attention aux ressentis individuels, à ses émotions ; identifier et comprendre les signaux d'alerte que notre corps nous envoie ;
- **une éducation à mieux comprendre nos relations aux autres :** identifier nos propres frontières, apprendre à communiquer avec l'autre en le respectant ; développer son empathie ;
- **une éducation à mieux comprendre le processus de domination mis en place par les agresseurs, afin d'amener les enfants à gagner en vigilance ;**
- **une éducation à réagir :** que l'on soit victime ou témoin ;
- **une éducation à la loi :** définir ce que sont les parties intimes ; connaître toutes les violences sexuelles sur les enfants interdites par la loi ; poser le cadre du consentement.

Cet ouvrage développe des sujets parfois compliqués à aborder, en particulier à l'école, au sein d'un groupe-classe nombreux et hétérogène, constitué d'élèves de maturités différentes, de milieux familiaux différents, de cultures différentes, de vécus différents. Il permet, par ses textes adaptés aux élèves de cycle 2 et de cycle 3 et ses illustrations, des entrées thématiques aisées. Chaque enseignant pourra se saisir de certaines pages, pour agir en réponse à une situation ayant émergé dans le quotidien de la classe. Un élève regarde sous la porte des toilettes : C'est le moment de parler de l'intimité et des parties intimes : Un

élève se sert dans la trousse d'un autre sans lui demander la permission : C'est le moment de parler du consentement : Un élève se plaint qu'un autre lui touche tout le temps les cheveux : C'est le moment de parler de la bulle de sécurité de chacun et du consentement :

Mais face à la nécessité absolue de développer la prévention contre les violences sexuelles faites aux enfants, ces séances ponctuelles, non programmées, ne sont pas suffisantes. Poursuivre l'éducation de nos élèves pour les alerter sur le comportement des prédateurs sexuels, pour leur donner des outils pour agir et réagir, pour qu'ils connaissent le cadre de la loi et qu'ils soient sûrs du rôle protecteur des adultes et de l'État, est indispensable. Aussi, nous vous proposons trois séquences à mettre en œuvre dans votre classe.

Séquence « ça me fait oui : » ou « ça me fait non : » : 3 séances

Dans cette séquence, les élèves vont, dans un premier temps, travailler autour des émotions de base : identifier les sensations qu'ils ressentent, les différencier, en comprendre l'origine et poser des mots sur ce qui est ressenti. Dans un second temps, ils travailleront, en lisant certaines pages de l'ouvrage *Mon corps m'appartient*, sur deux autres émotions, la surprise et le dégoût, afin d'apprendre à bien identifier ces émotions qui sont souvent présentes dans les expériences d'agression sexuelle. Enfin, dans la troisième séance, le groupe sera amené à réfléchir à ce que chacun ressent dans diverses situations : identifier l'émotion ressentie pour savoir si la situation vécue est positive ou négative pour soi, et apprendre à réagir et à se protéger dès que « ça nous fait non ».

Séquence « des droits de l'enfant aux violences faites aux enfants » : 3 séances

Cette séquence commence par un débat sur le bonheur, qui amène en séance 2 à la découverte du texte de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La séance 3, consacrée à l'article de la CIDE «droit à être protégé des violences», permettra de définir la notion de violence sexuelles en s'appuyant sur certaines pages de l'ouvrage *Mon corps m'appartient* et de comprendre le comportement des prédateurs sexuels et des victimes à travers quelques exemples de situations.

Séquence « Me respecter, respecter l'autre » : cycle 2 : 2 séances - cycle 3 : 3 ou 4 séances

Dans cette séquence (séances 1 et 2), les élèves de cycle 2 et de cycle 3 vont être amenés à comprendre ce que sont leur intimité et les droits qu'ils ont dessus ; ils vont réfléchir aux moyens qu'ils ont pour réagir et se protéger si quelqu'un ne respecte pas leur intimité.

Les séances 3 et 3bis sont destinées aux élèves de cycle 3. Au cours de ces séances, les élèves réfléchiront à la notion de consentement et définiront les notions d'agressions sexuelles et de viols dans le cadre de la loi.

L'objectif n'est pas de mettre en œuvre les trois séquences, mais de choisir celle(s) dans laquelle(lesquelles) vous vous sentirez le plus à l'aise. Même si vous êtes des professionnels de l'éducation, une certaine appréhension est naturelle, elle reflète votre empathie pour vos élèves. Personne n'a envie de parler, ou même d'évoquer, les violences sexuelles sur les enfants. Mais elles existent et en parler, aussi difficile que ce soit pour nous ou pour eux, est essentiel. Les gestes professionnels que vous avez construits, votre écoute, votre empathie, votre capacité à rebondir et vous saisir des propos de vos élèves, la connaissance de votre groupe classe, vous permettront de mener à bien ces séquences.

Quel lien avec les programmes

Programmes officiels « Enseignement moral et civique »

Introduction commune aux cycles 2 à 4

Respecter autrui:

L'adjectif « moral » de l'enseignement moral et civique renvoie au projet d'une appropriation par l'élève de principes garantissant le respect d'autrui. Cette morale repose sur la conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne, qu'il s'agisse de soi ou des autres, et nécessite l'existence d'un cadre définissant les droits et devoirs de chacun.

Construire une culture civique:

La culture civique portée par l'enseignement moral et civique articule quatre domaines: la sensibilité, la règle et le droit, le jugement, l'engagement.

La culture de la sensibilité permet d'identifier et d'exprimer ce que l'on ressent, comme de comprendre ce que ressentent les autres. Elle permet de se mettre à la place de l'autre.

Modalités pratiques et méthodes de l'enseignement moral et civique:

L'enseignement moral et civique s'effectue, chaque fois que possible, à partir de l'analyse de situations concrètes. La discussion réglée et le débat argumenté ont une place de premier choix pour permettre aux élèves de comprendre, d'éprouver et de mettre en perspective les valeurs qui régissent notre société démocratique.

Compétences travaillées au cycle 2 et au cycle 3

Culture de la sensibilité

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Exprimer son opinion et respecter l'opinion des autres.

Culture du jugement

- Développer les aptitudes au discernement et à la réflexion critique.

Culture de l'engagement

- Être responsable envers autrui.

Cycle 2:

Connaissances et compétences associées	Objets d'enseignement
Respecter autrui	
Identifier et exprimer des émotions et des sentiments Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments	Connaissance et reconnaissance des émotions de base

Acquérir et partager les valeurs de la République	
Respecter les règles de la vie collective Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser	Les droits de l'enfant: première approche de la Convention internationale des droits de l'enfant
Accéder à une première connaissance des cadres d'une société démocratique Identifier des droits de l'Homme et du citoyen	Les droits et les devoirs: de la personne

Cycle 3:

Connaissances et compétences associées	Objets d'enseignement
Respecter autrui	
Le respect d'autrui Respecter autrui et accepter les différences: l'intégrité de la personne	Le respect des autres dans leur diversité: les atteintes à la personne d'autrui Le respect du corps
Identifier et exprimer les émotions et les sentiments Mobiliser le vocabulaire adapté à leur expression	Le vocabulaire des sentiments et des émotions
Acquérir et partager les valeurs de la République	
Comprendre que la vie collective implique le respect de règles Aborder les droits et les devoirs: de la personne, de l'enfant, de l'élève, du citoyen Aborder le vocabulaire de la règle et du droit (droit, devoir, règle, règlement, loi)	Les droits de l'enfant: la Convention internationale des droits de l'enfant
Identifier et connaître les cadres d'une société démocratique Connaître le fondement de la loi et les grandes déclarations des droits.	La Convention internationale des droits de l'enfant.

Circulaire Éducation à la sexualité n° 2018-111 du 12-9-2018

L'éducation à la sexualité... vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle *stricto sensu* à l'école élémentaire.

L'article L. 312-16 est ainsi libellé: «*Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain.*»

Mise en œuvre à travers les enseignements à l'école élémentaire

À ce niveau d'âge, il ne s'agit pas d'une éducation explicite à la sexualité. Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Ces questions font l'objet d'une intégration à l'ensemble des autres contenus d'enseignement et des opportunités apportées par la vie de classe.

Ressources enseignants Eduscol – Éducation à la sexualité

Fiche thématique n°2: «Loi et sexualité – Violences sexuelles et exploitation commerciale de la sexualité»¹.

Données statistiques sur les violences sexuelles

Les violences à caractère sexuel recouvrent toutes les situations où une personne cherche à imposer à autrui un comportement sexuel, réduisant l'autre à l'état d'objet. Ces violences peuvent prendre diverses formes: les propos sexistes, le harcèlement sexuel, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, les messages ou images pornographiques et même l'utilisation de la force, du baiser forcé aux attouchements jusqu'au viol en passant par l'exploitation sexuelle d'autrui.

L'enquête Virage réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) en 2015 met en évidence que parmi les victimes de viols et tentatives de viol, 56 % des femmes l'ont été avant leurs 18 ans, dont 40 % avant leurs 15 ans. Les viols et tentatives de viols commises sur des hommes ont très majoritairement lieu durant leur minorité, 76 % avant leurs 18 ans dont 60 % avant leurs 15 ans. Pour les femmes

comme pour les hommes, le cercle familial et proche est la première sphère de vie où ont lieu les viols et tentatives de viol. Dans plus de 8 cas sur 10, ces agressions intrafamiliales, qu'elles concernent les femmes ou les hommes, ont lieu avant les 15 ans de la victime. Ces violences sexuelles intrafamiliales sur des victimes mineures s'exercent majoritairement sur les filles. Elles sont largement invisibilisées car les enfants ou adolescents victimes ont peur de parler, peur d'être rejetés ou culpabilisés, et quand ils parlent ils sont rarement entendus.

Ces comportements sont inacceptables et sévèrement réprimés par la loi, car ce sont des rapports de domination et de soumission qui vont à l'encontre de la liberté sexuelle et du respect de l'intégrité physique et psychique des personnes, fondement même de tout rapport humain.

Quelles que soient ces violences à caractère sexuel, leurs effets sont destructeurs pour les victimes, en particulier lorsqu'il s'agit d'enfants

1. <https://eduscol.education.fr/document/9581/download>

ou d'adolescents. Ces violences sont susceptibles d'avoir des répercussions dramatiques notamment sur la santé mentale des victimes. En effet, de nombreuses études ont démontré les conséquences délétères des violences sexuelles sur la santé psychique des personnes : anxiété, dépression, troubles obsessionnels compulsifs, troubles du sommeil, syndrome de stress post-traumatique, dépendance à l'alcool, tentatives de suicide, etc. À titre d'exemple, les données du Baromètre de Santé publique France 2017 ont révélé que les hommes déclarant des antécédents de violences sexuelles avant 15 ans sont environ 5 fois plus concernés par des tentatives de suicides au cours de leur vie et, s'agissant des femmes, ces dernières sont 4 fois plus concernées par des conduites suicidaires (pensées suicidaires sur les 12 derniers mois et tentatives de suicide au cours de leur vie) par rapport aux personnes n'ayant pas été victimes de ces violences avant 15 ans.

Le rôle de l'École dans la prévention des violences sexuelles

Le rôle des adultes dans la lutte contre les violences sexuelles est primordial. Protéger les enfants contre toute forme de violence est un impératif qui s'impose à tous, et cette protection est un droit garanti par l'article 19 de la Convention Internationale des droits de l'enfant (CIDE).

Dans le cadre de la prévention des violences sexuelles commises à l'égard des enfants, il ne s'agit pas uniquement de leur apprendre que leur corps leur appartient et qu'il leur faut dire non aux agresseurs. Un enfant, même averti, sera le plus souvent dans l'impossibilité de s'opposer à un adulte déterminé et se sentira par conséquent coupable puisqu'il n'a pas été en mesure d'éviter les violences si elles adviennent. On ne peut nier l'importance de la mise en garde des enfants contre les agissements de certains adultes. Néanmoins ils ne peuvent être les seuls responsables de leur propre protection. Dans les échanges des adultes avec les enfants, certains points sont incontournables :

- parler de leurs droits fondamentaux à ne subir aucune violence et au respect de leur corps par toute personne, et préciser que si personne ne peut les contraindre, eux non plus ne peuvent en contraindre d'autres ;
- rappeler que personne n'a le droit de toucher leur corps sans leur accord explicite et qu'ils peuvent refuser tout contact ;
- leur dire que toute tentative d'adulte ou d'adolescent de les toucher dans des zones intimes ou de leur proposer d'avoir des activités sexuelles ou sexualisées est interdite par la loi ;
- insister sur le fait que s'ils ont été victimes ou témoins de violences sexuelles, il est normal qu'ils ne se sentent pas bien et qu'en aucun cas ils ne sont coupables ni responsables de quoi que ce soit ;
- souligner qu'ils peuvent en parler aux adultes et que ce sont les adultes qui doivent assurer leur protection, y compris en leur posant des questions régulièrement pour s'assurer que tout va bien. Les adultes se doivent d'être des personnes ressources vers qui les enfants peuvent se tourner. Il faut rappeler qu'il est possible d'en parler notamment à l'infirmier-ère scolaire ou à tout autre adulte de confiance et qu'il existe un numéro de téléphone gratuit et anonyme : le 119.

Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir à quelqu'un une forme quelconque de violence sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis intimes ou même de membres de sa famille.

Dans le cadre de la loi du 21 avril 2021, l'article 8 du code de procédure pénale a été modifié : le délai de prescription de non-dénonciation à la justice de sévices subis par un mineur a été augmenté. Il est désormais de dix ans à compter de la majorité de la victime en cas d'agression sexuelle et de vingt ans à compter de la majorité de la victime en cas de viol.

Comment accueillir la parole des enfants et comment réagir :

Face aux statistiques alarmantes (10 % à 20 % des enfants sont victimes de violences sexuelles au cours de leur enfance), mettre en place un enseignement explicite autour des violences sexuelles est une nécessité, pour éduquer et informer, mais aussi pour permettre aux victimes de parler. L'enseignant doit se préparer à accueillir la parole de l'enfant, des mots qui peuvent surprendre et interpeler le groupe comme l'enseignant, des mots qui doivent alerter l'enseignant sans inquiéter le groupe.

Il nous est impossible de formuler des conseils « magiques » transposables dans toutes les situations. Toutefois, certains principes pourront vous guider dans votre attitude afin d'accueillir tout en préservant les autres élèves.

Mettre en place un climat de classe serein

Un élève, pour s'exprimer devant le groupe, pour participer à des débats en donnant son avis, en partageant son expérience, doit se sentir en confiance. Pour un élève qui prendrait conscience, au fil de la séquence mise en œuvre, qu'il vit une situation d'agression sexuelle, la parole ne pourra se libérer que s'il se sent en confiance et en sécurité au sein du groupe et avec vous. Le climat de classe que vous aurez construit dès le début de l'année est donc primordial : garanti d'être respecté et reconnu dans ses différences, possibilité d'exprimer ses émotions sans craindre le jugement des autres, écoute bienveillante, valorisation de l'erreur comme élément au service des progrès du groupe². Pour s'investir dans des séquences construites autour de l'expression et des ressentis, vos élèves doivent se sentir parfaitement confiants, certains qu'ils ne seront pas jugés et qu'aucune moquerie n'émergera du groupe. Votre positionnement d'enseignant, garant de ces conditions de travail, doit être clair et ferme.

Comment réguler les moqueries ?

Si un élève formule une moquerie suite au propos d'un de ses camarades, il est important de la saisir au vol et d'interroger la moquerie, sans autoritarisme. La punition n'aurait aucun

sens et n'amènerait ni l'élève ni le groupe à progresser. Pour cela :

- Redire précisément la moquerie formulée, en restant fidèle aux mots utilisés.
- Formuler au groupe que, quand on se sent mal à l'aise, quand on est gêné, on dit parfois des choses méchantes, des mots « cailloux ».
- Puis faire la proposition suivante : « Je vous propose que chacun, s'il a envie d'intervenir avec des mots cailloux, des mots qui risquent de faire mal, suite aux mots d'un autre élève, s'interroge sur ce qu'il ressent. S'il le souhaite, il pourra le partager avec nous. »

Observer vos élèves lors des séances

Plus les enfants sont jeunes, plus ils expriment spontanément leur vécu. En début de cycle 2, la plupart des élèves n'ont pas conscience que le comportement de certains adultes est interdit par la loi. La parole est alors spontanée et peut être déroutante par sa naïveté.

En fin de cycle 2 et en cycle 3, les victimes savent généralement que ce qu'elles vivent n'est pas une relation normale et ont peur des conséquences si elles parlent : mise en doute de leurs propos, dislocation de la

2. Éléments développés dans *Construire un climat de classe serein*, M. Piechocki-Iacchetti et B. de Vathaire-Cardona, Nathan 2021

famille, éloignement d'un parent, voire placement des enfants. Les élèves de fin de cycle 2 et de cycle 3 victimes de violence sexuelle sont donc souvent plus dans l'écoute et le silence. Il est rare qu'ils s'expriment devant le groupe. Regard fuyant, gêne apparente quand certaines situations sont évoquées, questionnement pour préciser vos propos, questionnement sur ce qu'il risque de se passer si une victime parle: ces éléments d'attitude doivent vous interpeler. Bien entendu, ces éléments ne sont pas suffisants pour effectuer un signalement. Mais ce sont des signaux d'alerte pour l'enseignant. Une discussion individuelle avec l'élève concerné est nécessaire, que ce soit avec vous, avec un collègue ou avec le directeur. Vous pouvez aussi contacter le 119 pour prendre conseil.

Rappeler le cadre de la loi

Il peut arriver qu'un élève raconte une expérience d'agression sexuelle, qu'il n'identifie pas comme telle. Cela peut être difficile à entendre. L'enseignant écoute, accueille, si possible note avec discrétion pour garder une trace des mots de l'enfant et préserver l'élève au maximum. Face au groupe, évitez de réagir trop vivement ; il faut veiller à ne pas alarmer le groupe, ni l'élève concerné. Votre rôle est d'apaiser, mais il est également de poser clairement ce qui est interdit: énoncer que cette situation n'est pas normale et expliquer pourquoi en expliquant le cadre légal, avec des mots simples, adaptés à l'âge de vos élèves. Écouter ce que les autres enfants ressentent et se dissident en entendant cela : cela valorisera l'enfant qui a parlé. Puis donner la parole à un autre élève. Vous prendrez le temps d'en parler avec l'élève après, en tête-à-tête, en veillant à ne pas l'alarmer, afin d'obtenir des informations sans tomber dans la dérive d'un interrogatoire.

Pendant les moments de partage, certains élèves peuvent décrire des violences qu'ils vivent à la maison (punition par des coups, violence entre parents), autres que des violences sexuelles: toute parole est à accueillir avec vigilance. Lors du travail sur les émotions par exemple, il n'est pas rare d'entendre un élève dire que ses parents, quand ils sont en

colère, se battent ou renversent des meubles. Noter discrètement les propos de l'élève afin d'en garder une trace et expliquer, de manière claire, le cadre de la loi: personne n'a le droit de frapper une autre personne ; même un parent n'a pas le droit de frapper son enfant sous prétexte de le punir, de l'éduquer. Expliquer les démarches à suivre pour être aidé: prévenir un adulte de confiance (la maitresse ou le maitre par exemple, un animateur) ou un copain qui arrivera à en parler à un adulte ; appeler le 119.

Lors des débats, des élèves peuvent avoir des avis contradictoires en raison de connaissances incomplètes, voire erronées.

Les élèves peuvent par exemple ne pas être d'accord sur les parties du corps interdites, cela dépend des cultures, des habitudes de contact en famille (chatouille, port dans les bras...), des sensibilités. Après avoir fait émerger les avis des élèves, il est indispensable de poser le cadre légal: ce qui est défini comme parties intimes par la loi. Les autres parties du corps mentionnées ouvriront la discussion autour du consentement: même si la loi ne considère pas les épaules comme une partie intime, le consentement de la personne est nécessaire. De la même manière, les différentes violences sexuelles sur les enfants interdites par la loi (p. 29 dans l'ouvrage), ou les conditions du consentement (p. 21 dans l'ouvrage) sont des notions à expliciter afin d'éviter un flou propice aux interprétations individuelles.

Certains élèves parmi les plus grands, souhaitant affirmer leur liberté et leur indépendance, peuvent émettre un avis contradictoire face aux limites du consentement.

Ils peuvent exprimer que, si on est d'accord, on peut laisser l'autre tout faire, qu'il n'y a pas de chose interdite tant que ce n'est pas gênant pour soi. Il est indispensable de clarifier cette idée: non, même si on est d'accord, la loi n'autorise pas tout. Les enfants sont protégés par des règles: la notion de consentement n'est pas reconnue pour un enfant de moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste. Certains actes avec des enfants sont interdits et punis par la loi, rien ne peut être négocié. N'oublions pas que le travail de prévention est à destination des victimes potentielles, mais aussi des agresseurs potentiels. Et ce sont parfois des adolescents ou de très jeunes adultes qui s'attaquent à des enfants.

*Agir si une situation alarmante émerge:
Et si une situation de maltraitance,
d'agression sexuelle ou de viol apparaît
lors d'une séance, que faire:*

Vous ne devez en aucun cas entrer en contact avec les parents. Les parents, alertés, pourraient faire pression sur leur enfant et rendre la vérité invisible.

En dehors de la classe, prenez un moment en tête à tête avec l'élève pour revenir, de manière délicate, sur ce qu'il a dit et essayer d'obtenir plus d'informations. Asseyez-vous de trois quarts ou côte à côte: la position face-à-face, sous le regard de l'autre, intimide et réduit la parole. Dites-lui que ce qu'il a dit vous intéresse car vous vous souciez de lui, que vous avez envie qu'il soit heureux. Limitez vos questions afin que la discussion ne se transforme pas en interrogatoire, et laissez le temps à l'élève de s'exprimer, de trouver ses mots. Privilégier des questions ouvertes afin qu'il soit amené à formuler des phrases complètes. N'ayez pas peur de laisser des moments de silence s'installer. Pour que la parole soit plus aisée, vous pouvez lui parler de vous, de votre enfance, des relations que vous aviez avec vos parents, avec vos amis. Ce partage permettra à la confiance de s'installer. La généralisation aidera l'enfant à sortir de la honte.

Vous pouvez enregistrer votre échange en disant à l'enfant «J'enregistre ce que tu me dis car je vais te protéger, et je veux respecter ta parole»: cela vous permettra de retranscrire avec précision les mots de l'enfant, sans risquer de les transformer. Sinon, prenez des notes, en expliquant à l'élève que c'est pour vous, pour vous souvenir.

Si les propos recueillis sont significatifs, **ne dites pas à l'élève que vous allez faire un signalement aux services sociaux:** cela risquerait d'être une source de panique et provoquerait une modification de ses propos. Mais, en fin d'entretien, expliquez-lui tout ce qui n'est pas normal dans ce qu'il vous a décrit et demandez-lui s'il souhaite en parler à l'assistante sociale.

- S'il le souhaite, contactez-la immédiatement: **c'est une situation d'urgence, l'assistante sociale doit se déplacer immédiatement tant que l'élève est prêt à parler.**
- S'il refuse, assurez-le de votre soutien, de votre écoute et de votre accompagnement s'il le souhaite. **C'est alors à vous de prendre en charge la démarche de signalement, mais pas seul: c'est l'équipe pédagogique qui prend cette décision.** Vous ne serez jamais seul dans cette démarche.

Demandez la tenue d'un conseil des maitres en urgence, présentez la situation à vos collègues: les enseignants ayant eu l'élève les années précédentes ou ceux connaissant bien la famille auront peut-être des éléments susceptibles de vous permettre de mieux comprendre la situation. Si le conseil des maitres considère que la situation est alarmante, avec votre directeur(-trice), **contactez l'assistante sociale et rédigez un signalement, avec les éléments factuels recueillis, comme les paroles de l'enfant.** Ce sont les services sociaux qui interviendront auprès des parents et prendront les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

Et après :...

La suite de la procédure n'est plus entre vos mains. Vous serez peut-être amené à témoigner, mais votre rôle s'arrêtera là. Et pourtant, effectuer un signalement, cela ne s'efface pas d'un coup de gomme dans la vie professionnelle d'un enseignant. Il n'est pas rare de ressentir de l'angoisse, l'angoisse de s'être trompé, d'avoir mal interprété ; de la peur, la peur de croiser les parents, ou l'agresseur présumé ; une fatigue extrême, notre sommeil en étant abimé. Il est très important de s'entourer et de parler avec des professionnels si un mal-être s'installe.

- **N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale:** elle pourra vous recevoir et écouter vos inquiétudes. Son regard de professionnel sur la situation en cours vous apaisera très probablement.

- **Vos collègues sont une ressource de proximité pour partager, vous confier.** Tout comme vous, ils sont soumis au devoir de réserve. Vous pourrez parler avec eux en toute quiétude de la situation spécifique que vous vivez.
- Dans un second temps, **vous pouvez solliciter la psychologue scolaire ou un autre psychologue**, ou demander une consultation à la médecine du travail ou à votre médecin généraliste.

Si vous en ressentez le besoin, faites-vous accompagner. Mais surtout, **ne communiquez à propos de la situation personnelle de l'élève et de sa famille qu'avec vos collègues ou des professionnels de santé** : vous devez respecter votre devoir de réserve. Toute diffusion à d'autres parents d'élève, à des collègues d'autres écoles, ou sur les réseaux sociaux, par vous ou par le biais d'un de vos proches, serait **une faute professionnelle grave**.

SÉQUENCE 1

Des droits de l'enfant aux violences faites aux enfants



Séance 1: Un débat pour réfléchir ensemble

Séance 2: À la découverte des articles de la CIDE

Séance 3: Le droit à être protégé des violences

Cycles 2 et 3

Cette séquence a vocation à (ré)introduire la notion de droits de l'enfant à travers l'étude de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle est proposée en préalable à l'étude et l'exploitation de l'ouvrage *Mon corps m'appartient*.

Connaissances pour l'enseignant: La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) regroupe un ensemble de principes et d'obligations reconnus de façon universelle. Elle affirme que les enfants, en tant qu'individus en construction, ont des droits spécifiques qu'il faut garantir. Elle a été adoptée par les Nations unies le 20 novembre 1989.

C'est le premier texte obligatoire qui reconnaît des droits à l'enfant. L'enfant est un être humain à part entière, avec des droits et des responsabilités adaptés à son âge et à son développement. Les droits qui lui sont reconnus considèrent l'enfant dans sa globalité: ces droits sont aussi bien d'ordre civil que politique, économique, social ou culturel.

La CIDE tient compte de l'importance des traditions et des valeurs culturelles. C'est un cadre de référence moral et juridique commun à tous les États pour mettre en place des actions en faveur des enfants et évaluer les progrès accomplis.

Une convention reposant sur quatre principes fondamentaux

- **La non-discrimination:** la CIDE concerne tous les enfants du monde, quelles que soient leur origine, leur langue, leur religion, qu'ils soient riches, pauvres, garçons, filles, en situation de handicap...
- **L'intérêt supérieur de l'enfant:** dans toute décision qui concerne un enfant, une importance particulière doit être accordée à son bien-être.
- **La survie et le développement:** le bien-être d'un enfant ne peut être assuré que si les conditions dans lesquelles il vit permettent sa survie et son développement.
- **La participation des enfants:** la CIDE donne une grande place au fait qu'un enfant doit être consulté pour toute question qui le concerne. Sa participation est donc une condition pour faire respecter tous les autres droits.

Immédiatement après son adoption par les Nations unies, les États ont montré beaucoup d'intérêt pour ce texte: 61 d'entre eux l'ont signé dès le premier jour et aujourd'hui, il est en vigueur dans la quasi-totalité du monde (193 États l'ont ratifié), excepté aux États-Unis et en Somalie. La France a été le 2e pays européen après la Suède, à ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant, le 7 août 1990.

C'est le traité international le plus largement et le plus rapidement ratifié jusqu'à ce jour.

Pour en savoir plus:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/droits_homme/41/2/Fiche_thematique_Unicef_-_La_Convention_internationale_des_droits_de_l_enfant_233412.pdf

Le texte complet de la CIDE: https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Conv_Droit_Enfant.pdf

Documents

Séance 2

- Articles de la CIDE (document préparé par l'enseignant)

Séance 3

- Extraits de l'ouvrage: pages 26, 27, 30-31, 34-35

Séance 1: Un débat pour réfléchir ensemble

Étape 1: Et toi, qu'est-ce qui te rend heureux?

Installer le groupe en cercle, soit sur des chaises, soit assis par terre : cette disposition est la plus propice à l'écoute et à la communication.

Poser la question aux élèves puis leur laisser une ou deux minutes pour réfléchir et construire leur réponse.

Dans un premier temps, faire circuler la parole en suivant le cercle ; ainsi, même les élèves les plus discrets auront la possibilité de s'exprimer.

Dans un second temps, proposer aux élèves de rebondir sur ce qu'ont dit leurs camarades et de compléter éventuellement leur réponse. Veiller à solliciter les élèves qui ne lèvent pas la main.

Conseils pour animer le débat

Par cette question si simple, vos élèves vont être amenés à réfléchir au bonheur. En général, les premières réponses sont d'ordre matériel (avoir telle console, tel jeu...), mais il suffit d'un élève qui aille vers autre chose pour que les réflexions s'approfondissent. « Moi je suis heureux quand je me promène avec mes parents », « Moi je suis heureux quand mon papa me fait un câlin », « Moi je suis heureux quand on joue aux cartes avec mon frère »... Laisser les élèves réagir, dans le respect des règles de parole établies dans votre classe pour les débats bien sûr.

Parfois, un élève répond en disant « Moi, mon papa ne me fait pas de câlin, car je ne le vois plus ». Ce sont des phrases difficiles à entendre, mais importantes à écouter : les enfants voient comment vivent leurs camarades et nourrissent parfois de l'envie, voire de la jalousie. Ils peuvent ressentir ces différences comme des injustices, et en parler permet de relâcher la tension : se sentir écouté et compris par les autres permet de mieux vivre des situations parfois difficiles.

Il est fort probable que la phrase « Moi je suis heureux quand je ne vais pas à l'école » émerge d'un élève. Valorisez la parole de cet élève comme toutes les autres : « Ton ressenti est intéressant. » Puis questionnez-le : « Est-ce tout le temps ? Y a-t-il parfois des choses qui te rendent heureux à l'école ? Pourquoi ne te sens-tu pas heureux à l'école ? » Donnez ensuite la parole aux autres élèves pour qu'ils expriment ce qu'ils ressentent, eux-aussi, à l'école.

Étape 2 : Synthèse du groupe

Demander aux élèves ce qui, d'après eux, est indispensable pour qu'un enfant puisse grandir en étant heureux. Sur une affiche, écrire la liste des éléments obtenant l'accord de la majorité des élèves. Les éléments les plus fréquents :

- Avoir des parents qui l'aiment, avoir une famille
- Avoir des amis
- Avoir des jeux
- Pouvoir aller à l'école pour apprendre
- Avoir une maison
- Avoir à manger et à boire
- Être soigné quand on est malade
- Être dans un pays en paix, sans guerre : être en sécurité

Vous l'avez compris, ce que les élèves listent, ce sont en fait une partie des droits énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Vos élèves sont prêts à découvrir la CIDE :

Séance 2 : À la découverte des articles de la CIDE

Selon le niveau de vos élèves, sélectionner les droits les plus appropriés. Certains sont difficiles à expliquer à des élèves de CP : Bien entendu, dans l'objectif de notre séquence, conservez, même pour les plus jeunes, « j'ai le droit à être protégé de la violence », « j'ai le droit à la protection de ma vie privée ».

Le texte complet de la CIDE, avec ses 54 articles, est difficilement accessible, même pour des élèves de cycle 3. Il existe heureusement des versions simplifiées de la CIDE, vous en trouverez un grand nombre sur Internet. En voici quelques-unes :

- **Des formats texte :**

https://www.droitsenfant.fr/cide_enfant.htm

<https://lewebpedagogique.com/unicef-education/files/2010/12/10-27a-Fiche-pedagogique-CIDE.pdf>

<https://www.humanium.org/fr/convention-droits-enfant-adaptee-aux-enfants-des-10-ans/>

- **Des versions illustrées :**

http://www2.occe.coop/sites/default/files/fichiers-joints/affiche_cide_ae259-bdef.pdf

Le dessinateur Pef a réalisé une très amusante version illustrée des droits des enfants : Premier livre de mes droits d'enfant © Éditions Rue du monde : <http://www.themis.asso.fr/wp-content/uploads/2018/11/Affiche-CIDE-petit.pdf>

Étape 1 : Découverte de la CIDE

Lire collectivement l'affiche réalisée lors du débat.

Puis annoncer aux élèves que des adultes se sont inquiétés de tout ce qui était important pour rendre un enfant heureux. Ensemble, ils ont rédigé un texte, la Convention internationale des droits de l'enfant.

Distribuer et faire lire (ou lire) le document que vous avez choisi pour vos élèves.

Étape 2 : Étude des articles

Repérer les articles correspondant aux éléments trouvés sur l'affiche réalisée en séance 1. Énoncer les nouveaux droits et expliquer les mots difficiles.

Discuter autour de l'intérêt des droits qui questionnent : par exemple, pourquoi « être protégé de l'exploitation » ? Préciser le sens, la situation des enfants dans d'autres pays.

Le petit plus : des vidéos très parlantes sur le travail des enfants, mais un peu difficiles à regarder. À bien visionner avant de les montrer à ses élèves :

https://www.youtube.com/watch?time_continue=6&v=3rYWfPDDA4Q

<https://www.youtube.com/watch?v=RncBhAqcrBA>

<https://www.youtube.com/watch?v=4S9qEvywBJo>

Étape 3 : Travail individuel

Travail individuel : chacun choisit un droit, celui qui lui semble le plus important, et l'illustre. Les dessins seront ensuite affichés dans l'école, avec le droit associé écrit en dessous.

Séance 3 : Le droit à être protégé des violences

Étape 1 : Discussion collective

Revenir sur la séance précédente en amenant les élèves à énoncer les droits de la CIDE travaillés. Leur annoncer que vous allez aujourd'hui travailler sur un droit spécialement : le droit à être protégé des violences.

Interroger le groupe : *Selon vous, de quelles sortes de violences les enfants doivent-ils être protégés ?*

Noter au tableau les réponses des élèves. Les réponses les plus courantes seront les violences physiques (à l'école, entre frères et sœurs, avec les parents), et les violences morales (insultes, rejets, moqueries).

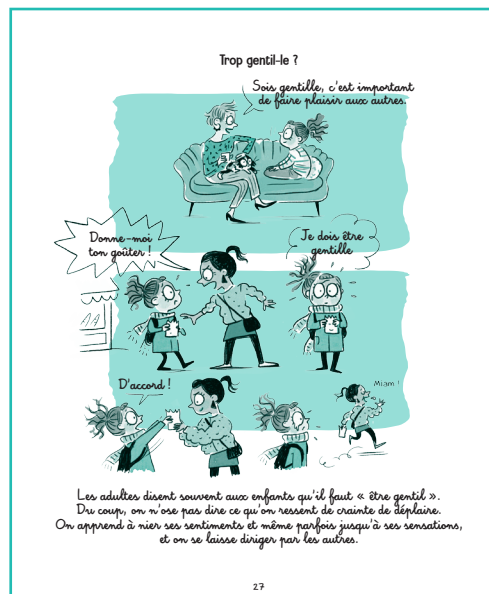
Conseils

Pendant ce moment de langage, certains élèves peuvent décrire des violences qu'ils vivent à la maison (punition par des coups, violence entre parents) : toute parole est à accueillir avec vigilance. Noter discrètement les propos de l'élève afin d'en garder une trace et expliquer, de manière claire, le cadre de la loi : personne n'a le droit de frapper une autre personne ; même un parent n'a pas le droit d'insulter ou de frapper son enfant sous prétexte de le punir, de l'éduquer. Expliquer les démarches à suivre pour être aidé : prévenir un adulte de confiance (la maitresse ou le maitre par exemple) ou un copain qui arrivera à en parler à un adulte ; appeler le 119.

En dehors de la séance, prendre un moment en tête à tête avec l'élève pour revenir, de manière délicate, sur qu'il a dit et le mettre en confiance pour qu'il se confie d'avantage. L'assurer de votre soutien s'il le souhaite. À tout moment, et en particulier si vous allez à la piscine, avoir un œil vigilant pour repérer d'éventuelles traces de coups.

Si vous suspectez une situation de maltraitance, nous vous rappelons qu'il est **absolument interdit de recevoir les parents à ce sujet**. Ils pourraient faire pression sur leur enfant et rendre la vérité invisible. Vous devez réunir un conseil des maitres afin d'informer vos collègues et de discuter avec eux de la situation. Le conseil des maitres pourra prendre la décision, au vu des éléments présentés, d'alerter l'assistante sociale en faisant un signalement. Ce sont les services sociaux qui interviendront auprès des parents et prendront les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'enfant.

Étape 2 : Les violences sexuelles



Dire aux élèves que vous allez leur montrer des illustrations de situation de violence faites aux enfants. Projeter une première fois les illustrations des pages 26, 27, 31-32 en laissant le temps aux élèves de bien les observer, mais sans leur donner la parole.

Projeter à nouveau les illustrations en demandant aux élèves : *Pourquoi cette situation est-elle une situation de violence ?*

Éléments à faire émerger :

- la gêne ressentie ;
- le fait que quelqu'un touche son corps ;
- l'intimidation par quelqu'un de plus grand, qui a une fonction particulière, un adulte de confiance ;
- la souffrance ressentie ;
- la peur ;
- la notion de secret pour tenter d'empêcher l'enfant de parler ;
- la honte ;
- le dégoût.

Mettre en valeur le fait que ces situations, dénuées de violence physique, d'insulte, de moquerie, d'humiliation, de rejet, sont des situations de maltraitance : l'enfant n'est pas heureux, il est soumis à la volonté d'une autre personne qui ne le respecte pas.

Poser le terme « violence sexuelle » et le définir avec l'aide des élèves. On parle de violences sexuelles dès que l'intimité d'une personne n'est pas respectée, dès que son corps est regardé, touché, filmé, photographié ou dès qu'une personne montre son corps à une autre. Définir ce qu'on appelle les parties intimes du corps.

Étape 3 : Étude de situation



Projeter les illustrations des pages 34-35 « L'engrenage » sans les commentaires.

Questionner le groupe pour s'assurer de la bonne compréhension de la situation. Laisser les élèves s'exprimer et donner leur ressenti.

Questionner le groupe :

- À votre avis, pourquoi la petite fille accepte-t-elle d'aller chez son grand voisin ?
- Pourquoi accepte-t-elle d'aller dans sa chambre ?
- Pourquoi ne réagit-elle pas ?
- Pourquoi se tait-elle après avoir subi cette agression ?

Faire émerger les notions suivantes :

- La confiance en l'autre, qui est connu, qui fait partie du cercle de la famille ou des amis
- La difficulté à croire que quelqu'un de gentil dans la famille, dans les amis, puisse faire quelque chose de méchant, dangereux
- La fierté d'avoir une relation privilégiée
- L'incompréhension quant aux intentions de l'autre
- La difficulté de dire non à quelqu'un de plus grand
- La difficulté de dire non alors qu'on a accepté de venir
- La panique qui peut faire fuir, mais qui peut aussi immobiliser
- La peur qui provoque l'obéissance et le silence
- Le sentiment d'être fautif, coupable ; la honte de ne pas avoir su réagir.

Étape 4 : Synthèse

Distribuer (ou projeter) les pages 34-35 aux élèves et les laisser lire individuellement les commentaires.

En faire une lecture collective à voix haute afin de s'assurer que les petits lecteurs aient accès à l'ensemble des informations. Laisser les élèves s'exprimer sur les commentaires.

Questionner les élèves : *Quand la petite fille aurait-elle pu réagir pour se protéger de son agresseur ? Comment ?*

Terminer la séance en montrant aux élèves quelques vidéos de prévention.

Des vidéos adaptées aux élèves d'école élémentaire

- <https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-les-violences-sexuelles-sur-les-enfants#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>
- <https://www.lumni.fr/video/prevention-des-agressions-sexuelles-sur-mineurs#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>
- <https://www.lumni.fr/video/le-loup#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>
- <https://www.lumni.fr/video/un-tonton-pas-si-gentil#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>
- <https://www.lumni.fr/video/drole-d-entraineur#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>

SÉQUENCE 2

Me respecter, respecter l'autre



Séance 1: Ma bulle de sécurité

Séance 2: Mon intimité

Séance 3: Le consentement

Séance 3bis: Viols et agressions sexuelles

Cycles 2 et 3

Dans cette séquence (séances 1 et 2), les élèves de cycle 2 et de cycle 3 vont être amenés à comprendre ce qu'est leur intimité et les droits qu'ils ont dessus ; ils vont réfléchir aux moyens qu'ils ont pour réagir et se protéger si quelqu'un ne respecte pas leur intimité.

Les séances 3 et 3bis sont destinées aux élèves de cycle 3. Au cours de ces séances, les élèves réfléchiront à la notion de consentement et définiront les notions d'agressions sexuelles et de viols.

Vous avez des élèves de cycle 2 et vous souhaitez mettre en œuvre avec eux la séance 3 ou la séance 3bis ? Ce n'est pas impossible : Chacun connaît son groupe classe, le vécu de ses élèves, leur sensibilité... Adaptez les situations proposées et les définitions apportées.

Lors de la mise en œuvre de ces séances, la clarté et la simplicité des mots que vous utilisez sont primordiales. Abordez ces notions avec beaucoup de sérénité intérieure. Soyez attentif aux réactions de vos élèves, à la communication non verbale (mouvements des membres, position du corps, expressions du visage, positionnement du regard...).

Documents

Séance 1

- Document « Chacun sa bulle » : un par élève
- Document « Respecter les frontières » : un par élève

Séance 2

- Document « Les parties intimes » à projeter
- Document « Parler » à projeter
- Feuilles blanches A4
- Feutres, crayons de couleur
- Vidéoprojecteur

Séance 3

- Document « Situations » en un seul exemplaire
- Document « Le consentement » : un par élève

Séance 3bis

- Vidéoprojecteur
- Document « Viols et agressions sexuelles » à projeter
- Feuilles format A3
- Feuilles format affiche
- Feutres, crayons de couleur

Séance 1: Ma bulle de sécurité

Étape 1: Entrer dans le sujet par une lecture

Distribuer le document « Chacun sa bulle » à chaque élève. En faire une lecture avec le groupe puis laisser la parole aux élèves pour qu'ils expriment leurs avis, qu'ils racontent leur expérience.



Étape 2: Exprimer ses ressentis

Questionner le groupe:

- Est-ce qu'il vous est déjà arrivé qu'une personne vous fasse la bise ou vous câline et que cela vous dérange ?
- Qu'avez-vous alors ressenti ?
- Qu'avez-vous eu envie de faire ? L'avez-vous fait ou non ? Si non, pourquoi ?

Les éléments à faire émerger:

- On ressent de la gêne, du dégoût, parfois de la peur.
- Envie de partir, de se protéger avec les mains, de repousser la personne, de lui dire d'arrêter, de l'empêcher de commencer, de l'éviter la prochaine fois.
- C'est difficile de réagir quand c'est quelqu'un de gentil, de familier, quelqu'un de la famille, ou un ami de ses parents: on a peur que ce soit mal pris. Poids du regard des parents: il faut être gentil. On a envie d'être gentil, de faire plaisir à la personne, du coup on supporte même si on n'aime pas ça.

Étape 3 : Exposer le droit à refuser

Questionner le groupe: *D'après vous, avez-vous le droit de refuser de faire la bise à quelqu'un ou de refuser qu'il vous prenne dans ses bras ?*

Laisser les élèves s'exprimer et débattre.

Distribuer le document « Respecter les frontières » à chaque élève. En faire une lecture collective avec le groupe puis laisser la parole aux élèves pour qu'ils expriment leurs avis, qu'ils racontent leur expérience.



Réaffirmer le droit des enfants à refuser des contacts physiques s'ils ressentent de la gêne, même si cela vient de quelqu'un de familier.

Étape 4 : Ressentir sa bulle de sécurité

Vous allez être répartis en groupe de trois ou quatre élèves. Tour à tour, vous essayerez de ressentir votre bulle de sécurité. Pour cela, un élève, le testeur, se placera debout, immobile. Un autre s'approchera progressivement de lui, doucement. Il pourra aller jusqu'à lui toucher les épaules. Si le testeur, à un moment, se sent gêné par la présence de son camarade, il dit "statue" : le camarade s'immobilise alors. Les autres élèves du groupe sont observateurs et doivent repérer si le corps du testeur a produit des signes à l'approche de la bulle de sécurité. Le testeur laisse ensuite sa place à un autre élève.

L'expérience est à reproduire, pour un même testeur, avec différents camarades : cela permet d'observer que la limite de notre bulle de sécurité n'est pas la même pour toutes les personnes de notre entourage.

Souligner que la bulle de sécurité de chacun n'est pas figée ; elle évolue au cours du temps en fonction des rencontres, des nouvelles amitiés, de l'évolution des relations existantes.

Pour la constitution des groupes, afin d'éviter d'être influencé par votre connaissance des élèves et de leurs relations, écrivez les prénoms des élèves sur des petits papiers et procédez à un tirage au sort. Ce procédé ludique rendra l'entrée en activité d'autant plus amusante pour les élèves.

Séance 2 : Mon intimité

Étape 1: Faire émerger les représentations des élèves

Présenter l'objet de la séance: *Lors de la séance précédente, nous avons parlé de notre bulle de sécurité. Aujourd'hui, nous allons parler de ce qu'on appelle les parties intimes du corps.*

Questionner le groupe: *Si vous acceptez que quelqu'un entre dans votre bulle de sécurité, qu'il vous embrasse, vous serre dans ses bras, vous chatouille, y a-t-il des endroits de votre corps qu'il n'a pas le droit de toucher?*

Donner la parole aux élèves. Noter au tableau les différentes réponses et mettre en valeur ce qui fait consensus. Expliciter les divergences qui ressortent du groupe.

Le débat peut prendre deux directions différentes:

- Les élèves peuvent ne pas être d'accord sur les parties du corps interdites, cela dépend des cultures, des habitudes de contact en famille (chatouille, port dans les bras...), des sensibilités. La suite de la séance permettra de positionner le curseur légal: ce qui est défini comme parties intimes par la loi. Les autres parties du corps mentionnées ouvriront la discussion autour du consentement: même si la loi ne considère pas les épaules comme une partie intime, le consentement de la personne est nécessaire.
- Des élèves peuvent formuler que, si on est d'accord, on peut laisser l'autre tout faire, qu'il n'y a pas de chose interdite si ce n'est pas gênant pour soi. La séance suivante permettra de clarifier cette idée: non, même si on est d'accord, la loi n'autorise pas tout. Les enfants sont protégés par des règles, la notion de consentement n'est pas reconnue. De toute façon, certains actes avec des enfants sont interdits et punis par la loi.

Étape 2: Définir les parties intimes

Projeter le document «Les parties intimes». En faire une lecture avec le groupe.

Demander aux élèves de nommer les parties intimes du corps: le sexe, les fesses, la poitrine.

Expliquer que ces parties de notre corps, personne n'a le droit de les toucher à part soi.

Étape 3: Réaliser une trace écrite

Distribuer une feuille blanche A4 à chaque élève.

Cycle 2: Leur distribuer une silhouette de garçon et une silhouette de fille. Leur demander de les coller sur la feuille et de leur dessiner des vêtements couvrant leurs parties intimes.

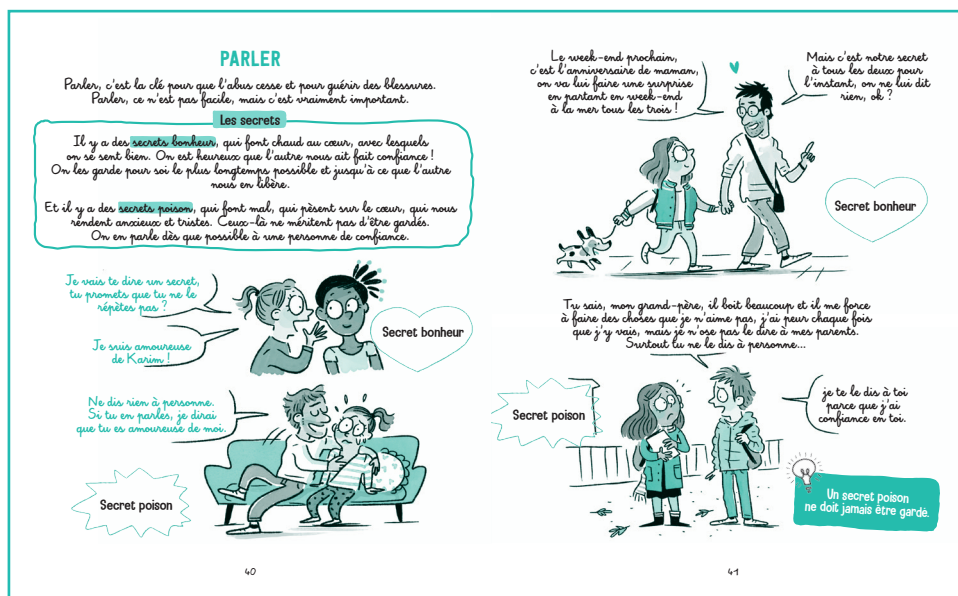
Cycle 3: Leur demander de dessiner deux enfants, un garçon et une fille, avec des vêtements couvrant leurs parties intimes.

Leur proposer d'écrire l'acronyme: SLIP – Stop Limite Intime Privé.

Leur demander d'inventer un slogan pour accompagner leur dessin.



Étape 4 : Apprendre à réagir si quelqu'un ne respecte pas notre intimité



Demander aux élèves s'ils savent ce qu'ils peuvent faire si, un jour, quelqu'un ne respecte pas leurs parties intimes. Lister sur une affiche les réponses des élèves. Réitérer le processus en demandant cette fois aux élèves ce qu'ils peuvent faire si un ami leur confie que quelqu'un n'a pas respecté son intimité.

Puis leur distribuer le document « Parler » et en faire une lecture avec le groupe.

Demander aux élèves à quelles personnes ils pourraient parler si une telle chose leur arrivait ou arrivait à l'un de leur camarade.

Projeter la vidéo Lumni ¹ « C'est quoi les violences sexuelles sur les enfants ? » :

<https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-les-violences-sexuelles-sur-les-enfants>

Conclure la séance avec l'explication de l'utilisation du numéro de téléphone 119 : le numéro pour parler quand on ne sait pas à qui parler dans son entourage. Ajouter le numéro de prévention sur la trace écrite puis projeter la vidéo Lumni « Prévention des agressions sexuelles sur mineur » : <https://www.lumni.fr/video/prevention-des-agressions-sexuelles-sur-mineurs>

Pour les classes de cycle 3

À la suite de la séance 2, vous pouvez choisir de travailler avec vos élèves le principe du consentement (séance 3), ou de partir sur les notions de viols et d'agressions sexuelles (séance 3bis). Choisissez la voie qui vous semble la plus pertinente par rapport à ce qui a émergé du groupe lors de la séance 2, étape 1.

1. Lumni : plateforme éducative fédérée par les acteurs de l'audiovisuel public, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de la Culture, Canopé, le CLEMI.

Séance 3 : Le consentement

Cette séance est à mettre en œuvre après la séquence « Ça me fait oui ou ça me fait non ? »

Étape 1: Faire émerger les représentations et le vécu des élèves

Questionner le groupe:

- Savez-vous ce qu'est le consentement ?
- Avez-vous des exemples de situations pour illustrer la notion de consentement ?
- Avez-vous déjà vécu une situation dans laquelle vous n'avez pas pu exprimer votre absence de consentement, ou bien une situation dans laquelle votre refus, ou bien une situation dans laquelle votre refus n'a pas été écouté ?

Étape 2 : Réfléchir ensemble

Installer les élèves en groupe de 4 à 6 élèves. Leur donner une feuille par groupe.

Lire à voix haute, ou faire lire par un élève, la première situation écrite sur le document « Situations ».

Donner quelques minutes aux élèves pour discuter entre eux et écrire sur la feuille si oui ou non il y a consentement et pourquoi.

Demander à chaque groupe de donner sa réponse et confronter les avis.

Expliciter clairement en quoi il y a consentement ou non.

Agir ainsi pour les autres situations.

- **Situation 1:** Non, Asma n'a pas donné son consentement. Asma accepte sous la contrainte, elle agit sous la pression de ses coéquipiers. Le «oui» doit être exprimé librement, sans pression.
- **Situation 2:** Non, Katia n'a pas donné son consentement. Katia est perdue, elle n'a pas obtenu de réponses à ses questions. Son camarade, même s'il pense agir gentiment, ne lui demande pas son avis. Elle ne formule pas son envie de venir à cette fête. Le «oui» doit être clairement exprimé ; il doit être éclairé, c'est-à-dire que la personne doit savoir à quoi elle dit oui, elle doit comprendre.
- **Situation 3:** Oui, Thomas a donné son consentement. Manon demande l'autorisation à Thomas en lui expliquant la situation, elle ne lui impose rien. Thomas dit un oui clair, en connaissance de cause. Il est libre de dire «non». Le «oui» doit être authentique.
- **Situation 4:** Non, Mathieu n'a pas donné son consentement. Mathieu agit sous la contrainte de Pauline qui lui fait du chantage. Il accepte car il tient à elle mais il renonce à ce qu'il ressent. Le «oui» doit être exprimé librement.
- **Situation 5:** Non, Cloé n'a pas donné son consentement. Cloé a accepté de lui envoyer une photo, mais rien d'autre. Le garçon a envoyé la photo de Cloé à ses amis sans lui demander son autorisation. Il a agi dans son dos. Cloé n'a pas été en mesure de dire «oui» ou «non» car elle ignorait ses actions. Le «oui» doit être éclairé.

Situation 1

Dans la cour de récréation, nous jouons tous ensemble au basket. Au bout d'un moment, Asma dit : « Je suis fatiguée, j'arrête de jouer ». Et elle sort du terrain. C'est sa coéquipière qui ne veut pas qu'elle parte. Elle lui dit : « Tu es fatiguée, tu nous laisses ? C'est nul ! Tu dois continuer à jouer, il ne fallait pas te mettre dans notre équipe ! » Asma baisse la tête et revient sur le terrain : « D'accord, j'arrive ». « Génial ! » disent ses coéquipiers.

Y a-t-il eu un consentement ?

Situation 2

Katia vient d'arriver dans mon école et découvre la fête d'Halloween pour la première fois. Je l'invite à une fête d'Halloween chez des amis. Katia me pose plein de questions sur cette fête et je vois qu'elle est un peu perdue. Je lui dis : « Ne t'inquiète pas, tu vas t'amuser, n'oublie pas ton déguisement ». En partant, je lui dis : « Je passe te chercher samedi à 19h. J'ai hâte ! » Je suis convaincu que cette fête va l'aider à s'intégrer !

Y a-t-il eu un consentement ?

Situation 3

Dans la cour de récréation, Manon s'est isolée. Tout le monde est en train de manger son goûter mais elle n'a rien à se mettre sous la dent. Elle a un paquet entier de gâteau. Elle aimerait bien lui en prendre un. Alors que Thomas reforme son cartable, elle s'approche du paquet de gâteau qu'il a posé sur le banc. Elle avance doucement sa main, mais le retire.

« Thomas, tu sais, j'ai oublié mon goûter. Est-ce que tu es d'accord pour que je te prenne un gâteau ? » demande-t-elle à Thomas. « Mais oui, va-y. Tu peux même en prendre deux si tu veux ! » répond Thomas.

Y a-t-il eu un consentement ?

Situation 4

Mathieu et moi (Pauline) sortons ensemble depuis une semaine. Après l'école, nous nous retrouvons dans un parc. Avec sur un banc, nous discutons et nous rions beaucoup. Je m'approche de Mathieu pour l'embrasser mais il regarde autour de lui et me dit : « Pas ici Pauline, si tu es prise en photo, ça va être gênant ». Je lui dis tout de suite que je veux que nous soyons libres de nous embrasser n'importe où et que s'il refuse, c'est fini entre nous. Mathieu m'embrasse rapidement.

Y a-t-il eu un consentement ?

Situation 5

Lors d'un tournoi de handball, j'ai rencontré une super fille. Nous nous sommes tout de suite plu. Cloé et moi, nous avons échangé nos numéros de téléphone. Nous avons beaucoup parlé sur les réseaux sociaux et un jour je lui ai demandé de m'envoyer une photo d'elle. Cloé m'a envoyé une photo et je l'ai trouvée tellement belle ! Dès que je l'ai reçue, je l'ai tout de suite envoyée par tout pour impressionner mes copains.

Y a-t-il eu un consentement ?

Étape 3 : Définir la notion de consentement sur le plan pénal

LE CONSENTEMENT

Quand ça nous fait OUI, et que l'on dit OUI, on donne notre consentement. Le consentement est l'expression d'un OUI clair et enthousiaste. On peut consentir ou non à partager son goûter. On peut consentir ou non à ce que notre petit frère utilise notre jeu. Quand on a plus de 15 ans (c'est ce que dit la loi), on peut consentir ou non à un rapport sexuel.

Le consentement s'applique à tous les sujets de la vie : notre corps, les objets qui nous appartiennent, nos décisions. Le mécanisme est le même. Parfois ce n'est pas si facile que ça de dire NON, mais ça s'apprend. Plus on s'entraîne à dire NON, plus ça devient facile.

LA LOI FRANÇAISE DIT :

- Quand on a plus de 15 ans, on peut consentir ou non à une relation sexuelle, sauf avec quelqu'un qui a autorité sur soi.
- Aucun adulte ne peut se prévaloir du consentement sexuel d'un enfant s'il a moins de 15 ans, ou moins de 18 ans en cas d'inceste.
- Depuis la loi d'avril 2011, les juges n'ont plus à établir une violence, une contrainte, une menace ou une surprise pour constater et punir le viol ou l'agression sexuelle. La question du consentement de l'enfant ne se pose plus avant l'âge de 15 ans et de 18 ans en cas d'inceste.

Les conditions du consentement

Le consentement n'a de valeur que s'il est « éclairé », c'est-à-dire quand on a vraiment toutes les informations, qu'on a compris et mesuré à quoi on s'engageait.

IL N'Y A PAS CONSENTEMENT QUAND :



On dit oui parce qu'on n'ose pas dire non.



On ne sait pas vraiment de quoi il s'agit.



On n'a pas tout compris.



On a bu de l'alcool ou consommé des drogues.



On est trop jeune pour ce qu'on nous propose.



On est sous contrainte.



On est endormi.

Distribuer à chaque élève le document « Le consentement ». En faire une lecture avec le groupe.

Expliquer les articles de loi afin que tous les comprennent bien.

Questionner le groupe : *Quand on exprime clairement son consentement, a-t-on le droit de changer d'avis ?*

Poser le principe pénal : Dès qu'un « non » est exprimé ou dès que le corps montre le refus, le dégoût, qu'il y a une attitude de repli, c'est qu'il n'y a plus consentement. Le « non » peut s'exprimer autrement que par la parole.

Tout le monde a le droit de changer d'avis : ce n'est pas trahir sa parole, c'est être honnête avec soi-même.

Séance 3 bis : Viols et agressions sexuelles

Étape 1: Entrer dans le sujet

Projeter les vidéos suivantes. Après les projections, laisser les élèves exprimer leur ressenti et donner leur avis. Les questionner : *À votre avis, de quoi cet enfant a-t-il besoin ?*

Drôle d'entraîneur :

<https://www.lumni.fr/video/drole-d-entraineur#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>

Un tonton pas si gentil :

<https://www.lumni.fr/video/un-tonton-pas-si-gentil#containerType=folder&containerSlug=les-violences-sexuelles-sur-mineurs>

Ce qui peut se passer

Il peut arriver qu'un élève raconte une expérience d'agression sexuelle, qu'il n'identifie pas comme telle. Cela peut être difficile à entendre. L'enseignant doit écouter, accueillir et préserver l'élève au maximum. Votre rôle est d'apaiser, mais il est également indispensable de poser clairement ce qui est interdit : dites que cette situation n'est pas normale et expliquez pourquoi. Vous prendrez le temps d'en parler avec l'élève après, en tête-à-tête, afin d'évaluer si un signalement serait nécessaire. Affirmez à l'enfant le bien fondé de sa démarche, la prise en compte de sa parole et la protection que les adultes vont lui apporter.

Dans une telle situation, il est probable que les paroles de l'élève fassent réagir d'autres élèves (*Mais on n'a pas le droit de faire ça ! Ce n'est pas normal !* "C'est dégoûtant !"). Il est alors important :

- de valoriser les paroles des élèves qui réagissent en soulignant leur empathie et la solidarité qu'ils expriment ;
- de dire devant le groupe que vous, l'adulte, vous avez entendu le message de cet élève et que vous allez veiller sur lui, en commençant par prendre le temps de parler avec lui, en tête à tête ;
- de défocaliser l'attention du groupe de l'élève en ouvrant la discussion sur le consentement. *Est-ce que cela vous est déjà arrivé de faire quelque chose que vous n'aviez pas envie de faire ?*

Et si une situation de maltraitance, d'agression sexuelle ou de viol apparaît, que faire ?

Vous ne devez en aucun cas entrer en contact avec les parents. Demandez la tenue d'un conseil des maîtres en urgence, présentez la situation à vos collègues afin d'avoir leur avis : les enseignants ayant eu l'élève les années précédentes ou ceux connaissant bien la famille auront peut-être des éléments susceptibles de vous permettre de mieux comprendre la situation. Si le conseil des maîtres considère que la situation est alarmante, contactez l'assistante sociale et rédigez un signalement, avec les éléments factuels recueillis, comme les paroles de l'enfant. Ce sont alors les services sociaux qui prendront les choses en main.

Étape 2: Définir ce que sont les agressions sexuelles

Projeter le document « Viols et agressions sexuelles ».

En faire une lecture avec le groupe. Après lecture, laisser la parole aux élèves pour qu'ils expriment leur ressenti, qu'ils posent leurs questions.

Conseil: Vous pouvez utiliser les éléments statistiques de la page 30 pour expliquer les contextes les plus fréquents aux élèves.

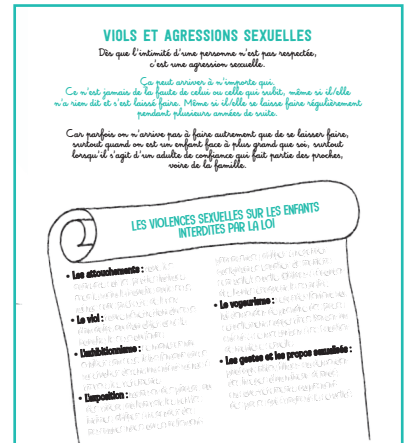
Poursuivre la séance en reprenant l'affiche construite à l'étape 4 de la séance 2 (Comment réagir).

La relire, éventuellement la compléter. Rappeler le numéro d'appel du 119.

Éventuellement, projeter à nouveau les deux vidéos de la séance 2:

<https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-les-violences-sexuelles-sur-les-enfants>

<https://www.lumni.fr/video/prevention-des-agressions-sexuelles-sur-mineurs>



Étape 3: Réaliser une affiche de prévention

Installer les élèves en groupe de 4 à 6 élèves.

Leur donner la consigne: *Vous allez devoir réaliser une affiche de prévention pour expliquer aux autres élèves de l'école ce qu'est une agression sexuelle et comment réagir. Elle devra comporter au minimum une illustration, un slogan et le numéro 119.*

Donner des feuilles format A3 à chaque groupe pour réaliser un brouillon de l'affiche avant de leur donner la feuille format affiche.

Accrocher les affiches dans l'école avec les élèves.

SÉQUENCE 3

« Ça me fait oui »
ou « ça me fait non » :



Séance 1: À la découverte de nos émotions

Séance 2: La surprise et le dégoût

Séance 3: Mises en situation fictives

Cycles 2 et 3

Dans cette séquence, les élèves vont, dans un premier temps, travailler autour des émotions de base (la tristesse, la joie, la colère, la peur): les identifier, les différencier, en comprendre l'origine et poser des mots sur ce qui est ressenti et sur les besoins que chaque émotion engendre. Dans un second temps, ils travailleront sur deux autres émotions, la surprise et le dégoût, afin d'apprendre à bien identifier ces émotions qui sont souvent présentes dans les expériences d'agression sexuelles. Enfin, le groupe sera amené à réfléchir à ce que chacun ressent dans diverses situations: identifier l'émotion ressentie pour savoir si la situation vécue est positive ou négative pour soi, et apprendre à réagir et à se protéger dès que «ça nous fait non».

Connaissances pour l'enseignant:

Quelle est la différence entre sentiment et émotion ?

Les émotions

Il existe 4 émotions de base: la joie, la colère, la tristesse et la peur. On peut y ajouter le dégoût, la surprise et la honte. Une émotion est brève, elle dure moins de 90 secondes:

- elle met notre corps en mouvement ;
- c'est une réaction physiologique instantanée, un réflexe ;
- elle fait suite à un stimulus de notre environnement capté par nos 5 sens ;
- elle est générée par le cerveau limbique (ou cerveau émotionnel) ;
- elle n'est pas raisonnée, elle n'obéit à aucune logique ;
- elle ne dure pas dans le temps.

Les émotions sont utiles, elles sont un signal qui nous permet de réagir.

Les sentiments

Les sentiments sont propres à chacun. En effet, face à une même situation, chaque personne éprouvera des sentiments différents.

Si je retiens mes émotions, si je les réprime, elles vont se transformer en sentiments. Par exemple, la colère va se transformer en haine, la peur en panique, et la tristesse en dépression. Au contraire, si personne ne m'empêche d'exprimer mes émotions, alors, au bout de 90 secondes, je vais beaucoup mieux.

Un sentiment dure entre 90 secondes et toute la vie ! Il dure dans le temps, c'est un état affectif durable et complexe qui se situe au niveau mental (cortex) et non émotionnel (système limbique).

Documents

Séance 1

- Document « Les émotions »: à projeter
- Document « La roue des émotions »: à imprimer, une par élève

Séance 2

- Document « Situation 1 » à projeter
- Document « Situation 2 » à projeter
- Document « Ça me fait oui ou ça me fait non ? » à projeter

Séance 3

- Un jeu de 7 émoticôn émotions par élève

Séance 1: À la découverte de nos émotions

Étape 1: Identifier et différencier les émotions

Projeter ou afficher les 4 personnages représentant les émotions.



Faire observer aux élèves les personnages, l'expression de leur visage, la position de leur corps.

Demander au groupe ce que, d'après eux, chacun des personnages ressent. Noter au tableau, sous chaque illustration, les mots donnés.

Astuce cycle 3

Écrire les mots donnés sur une affiche en les classant par nature (nom: la joie, la gaieté, le bonheur ; adjectifs qualificatifs: heureux/heureuse, content/contente, gai/gaie, joyeux/joyeuse...). Vous amènerez ainsi vos élèves à mobiliser les connaissances construites en grammaire et en orthographe.

Si les noms des quatre émotions représentées ont été formulés, les écrire en tête de liste et les mettre en valeur (couleur, encadrement...). S'ils n'ont pas émergé du groupe, les nommer et les écrire en dessous ou au-dessus de chaque illustration.

Étape 2: Comprendre ses émotions

Écrire les noms de chaque émotion travaillée en haut d'une affiche. Puis questionner les élèves: *Pouvez-vous me raconter rapidement une situation pendant laquelle vous avez ressenti une de ces émotions?*

À chaque situation décrite, questionner l'élève: *À ton avis, pourquoi... as-tu ressenti de la colère dans cette situation?* Sur l'affiche correspondante, noter « Origines » et écrire les réponses données par l'élève. Questionner ensuite le groupe sur ce que chacun aurait ressenti dans cette situation.

Questionner à nouveau l'élève ayant raconté la situation: *De quoi avais-tu besoin ou envie après avoir vécu cette situation?* Dans un second temps, laisser les autres élèves exprimer ce dont eux auraient eu envie/besoin. Sur l'affiche correspondante, noter « Besoins » puis écrire les réponses.

Exemples de situations racontées par des élèves

- « À l'école, un élève a dit aux autres que je ne pouvais pas jouer avec eux. J'ai ressenti de la colère. »

Origines: mise à l'écart, injustice, incompréhension, méchanceté, frustration.

Besoins / Actions: être défendu par les autres, être accepté, s'affirmer.

- « Ma maman m'a fait une surprise. Elle est sortie plus tôt du travail et elle est venue me chercher à la grille. J'ai ressenti de la joie. »

Origines: moment inattendu, rare, amour pour mon papa.

Besoins / Actions: le serrer dans mes bras, sourire, rire.

- « Deux grands ont pris mon cartable et se le sont lancé. Ils ne voulaient pas me le rendre. J'ai ressenti de la peur. »

Origine: danger, force des grands, impuissance pour réagir.

Besoins / Actions: être aidé, protégé, se sentir en sécurité, apprendre à se défendre.

- « Ma grand-mère est morte. J'ai ressenti de la tristesse. »

Origines: séparation, brutalité, tristesse de mon parent (papa / maman).

Besoins / Actions: pouvoir pleurer, parler avec des amis, avec ma famille, être consolé.

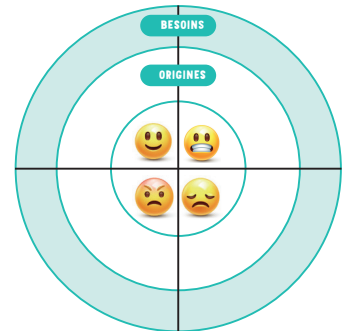
Étape 3: Construire sa roue des émotions

Distribuer à chaque élève une roue des émotions et laisser les élèves identifier les émotions représentées par les smileys. Leur faire écrire les noms des émotions.

Puis laisser chacun choisir deux ou trois éléments « besoins » et « origines » pour chaque émotion, ceux qui lui semblent les plus pertinents, et les écrire sur sa roue des émotions.

Astuce cycle 3

Faire construire la roue des émotions par les élèves. Vous amèneriez ainsi vos élèves à mobiliser leurs compétences en géométrie.



Séance 2 : La surprise, la gêne et le dégoût

Étape 1: Comprendre des situations en étant observateur



Situation 1



Situation 2



Revenir sur la séance 1 et faire rappeler aux élèves les noms des quatre émotions déjà travaillées. Projeter la situation 1. Laisser le temps aux élèves de l'observer, puis leur demander de décrire la situation représentée. Mettre en valeur la situation de connivence, la familiarité entre les personnages : ils se connaissent, ils s'amuse au début.

Questionner le groupe :

- Quelle émotion la petite fille ressent-elle ensuite ?

Réponses à faire émerger : du dégoût, de la gêne ; elle est surprise, gênée.

- Quelle en est l'origine, la source ?

Réponse à faire émerger : le contact de ses mains sous ses vêtements ; le fait que l'homme touche son corps, sa peau.

Projeter la situation 2. Réitérer le même dispositif que pour la situation 2. Mettre en valeur la relation entre les personnages : ils se connaissent, le professeur est gentil ; l'élève est fier, heureux de recevoir compliments.

Questionner le groupe :

- Quelle émotion le petit garçon ressent-il ensuite ?

Réponses à faire émerger : de la gêne, il est surpris ; de la peur.

- Quelle en est l'origine, la source ?

Réponse à faire émerger : une situation bizarre par rapport à l'activité partagée ; la proximité physique mise en place par le professeur, imposée par lui à l'enfant ; le contact de son corps ; la notion de secret qui enferme dans le silence.

Étape 2 : Mettre des mots sur des situations vécues

Écrire au tableau les mots « dégoût » et « surprise ». Expliquer que ce sont des émotions fortes qui vont enrichir notre catalogue d'émotion. Expliquer aux élèves que la gêne est la même émotion que le dégoût, mais à un degré moins fort, comme l'inquiétude est un degré moins fort que la peur.

Demander aux élèves s'ils ont déjà ressenti du dégoût et les inviter à décrire rapidement la situation afin que les autres la comprennent.

Questionner le groupe: *Quand vous ressentez de la gêne ou du dégoût, de quoi avez-vous envie/besoin ?*

Réponses attendues: envie de fermer les yeux, de tourner la tête pour regarder ailleurs ; de m'éloigner, de me réfugier loin de ce qui me dégoûte ou me gêne, de repousser, de vomir.

Demander aux élèves s'ils ont déjà ressenti de la surprise et les inviter à décrire rapidement la situation afin que les autres la comprennent.

Faire observer aux élèves qu'il existe des situations « surprise agréable » et des situations « surprise désagréable »: quand on ressent la surprise, elle est immédiatement suivie d'une autre émotion (tristesse, peur, joie, colère, gêne, honte ou dégoût).

Questionner le groupe: *Quand vous êtes surpris par quelque chose ou quelqu'un, de quoi avez-vous envie/besoin ?*

Réponses attendues:

Surprise agréable: sauter de joie, crier de joie, pleurer de joie, dire merci, courir, sauter dans les bras de quelqu'un, partager ma joie.

Surprise désagréable: comprendre ce qui se passe, pouvoir dire stop, pleurer, se mettre à l'écart, se protéger, être consolé..

Étape 3 : Mobiliser les connaissances construites ensemble

Expliquer aux élèves que, en étant à l'écoute de ses émotions, on peut savoir si on ressent un « oui », qui signifie que la situation nous plaît, ou un « non », qui signifie que la situation ne nous plaît pas. Notre corps, par les émotions, nous alerte s'il y a un danger. L'important est d'être à son écoute.

Projeter l'illustration « Oui ou non ? » et laisser quelques minutes aux élèves pour bien observer les illustrations.

Puis demander aux élèves, pour chaque dessin, de dire:

- quelle émotion l'enfant ressent ;
- si cette situation lui plaît ou non: ça lui fait oui ou ça lui fait non ? ;
- quelle est l'origine de ce ressenti ;
- qu'est-ce qu'il pourrait faire.



Séance 3 : Mises en situation fictives

Étape 1: Exprimer ses émotions dans un jeu

Installer les élèves par groupes de 5 ou 6 élèves. Distribuer à chaque élève un jeu des 6 émoticôn émotions. Leur faire découper de manière à ce qu'ils aient chacun 6 cartes.

						
La surprise	La joie	La peur	Le dégoût	La tristesse	La colère	la honte

Expliquer la consigne : *Pour chaque situation que vous allez découvrir, vous allez devoir mettre sur la table la carte ou les cartes des émotions que vous ressentiriez. Puis vous comparerez vos réponses: chacun pourra expliquer son choix d'émotion et dira si, pour lui, c'est une situation positive ou négative, agréable ou désagréable.*

Faire lire à un élève la première situation de la liste proposée. Laisser du temps aux élèves pour choisir leur émotion. Puis autoriser les élèves à discuter au sein de chaque groupe.

Procéder ainsi pour chaque situation. À chaque fois, mettre en valeur les différentes réponses données: chacun ne ressent pas les mêmes émotions dans la même situation.

Liste non exhaustive de situations

- Que ressentirais-tu si ton papa faisait pipi dans le parc ?
- Que ressentirais-tu si on te proposait d'intégrer un groupe de musique ?
- Que ressentirais-tu si un vieil oncle que tu ne connaissais presque pas insistait pour te faire des bisous ?
- Que ressentirais-tu si des animaux échappés du zoo se promenaient librement dans ta ville ?
- Que ressentirais-tu si tes parents t'emmenaient en vacances à la mer ?
- Que ressentirais-tu si tes meilleurs amis se moquaient de ta nouvelle coupe de cheveux ?
- Que ressentirais-tu si ton professeur de natation te regardait te déshabiller dans les vestiaires ?
- Que ressentirais-tu si ta maman venait te chercher à l'école déguisée en princesse ?
- Que ressentirais-tu si ton frère abimait ta plus belle peluche ?
- Que ressentirais-tu si l'école brûlait ?
- Que ressentirais-tu si la maîtresse se mettait à danser devant le tableau ?
- Que ressentirais-tu si un animateur te caressait les cheveux ?

Vous pouvez éventuellement demander des idées de situations aux élèves pour enrichir le choix et accroître leur investissement.

Étape 2 : Savoir réagir quand « ça me fait non »

Revenir avec le groupe sur les situations identifiées comme désagréables par la majorité des élèves.

Questionner les élèves : *Que peut-on faire pour réagir quand on se sent mal, qu'on est gêné, quand on ressent du dégoût, de la peur, de la tristesse ?*

Lister pour chaque situation les réponses des élèves et structurer une trace écrite à partir de ces réponses : Si « ça me fait non ! », que puis-je faire ?

ANNEXES



Situations
Les émotions
La roue des émotions
Jeu de 7 émoticon émotions

SITUATIONS

Situation 1

Dans la cour de récréation, neuf élèves veulent jouer au basket. Mais il leur manque un joueur pour faire des équipes équitables. Ils vont voir Asma, qui est en train de lire assise contre le mur.

« Asma, viens jouer, on a besoin de toi.

Je n'ai pas très envie, dit Asma.

Allez, lève-toi ! Tu nous empêches de jouer, là. Arrête d'être égoïste ! »

Asma pose son livre, soupire, puis se lève, entraînée par Soline qui lui prend la main.

« C'est bon, Asma vient jouer ! dit Soline.

Génial ! » disent ses coéquipiers.

Un consentement a-t-il été exprimé ?

Situation 2

Katia vient d'arriver dans mon école et découvre la fête d'Halloween pour la première fois. Je l'invite à une fête d'Halloween chez des amis. Katia me pose plein de questions sur cette fête et je vois qu'elle est un peu perdue. Je lui dis : « Ne t'inquiète pas, tu vas t'amuser, n'oublie pas ton déguisement ». En partant, je lui dis : « Je passe te chercher samedi à 15h. J'ai hâte ! » Je suis convaincu que cette fête va l'aider à s'intégrer !

Un consentement a-t-il été exprimé ?

Situation 3

Dans la cour de récréation, Manon s'est isolée. Tout le monde est en train de manger son goûter, mais elle, elle a oublié le sien. Pas loin d'elle, Thomas a un paquet entier de gâteau. Elle aimerait bien lui en prendre un. Alors que Thomas referme son cartable, elle s'approche du paquet de gâteaux qu'il a posé sur le banc. Elle avance discrètement sa main... mais la retire. « Thomas, tu sais, j'ai oublié mon goûter. Est-ce que tu es d'accord pour que je te prenne un gâteau ? » demande-t-elle à Thomas. « Mais oui, vas-y. Tu peux même en prendre deux si tu veux ! » répond Thomas.

Un consentement a-t-il été exprimé ?

Situation 4

Mathieu et moi (Pauline) sortons ensemble depuis une semaine. Après l'école, nous nous retrouvons dans un parc. Assis sur un banc, nous discutons et nous rions beaucoup. Je m'approche de Mathieu pour l'embrasser, mais il regarde autour de lui et me dit : « Pas ici Pauline. » Je lui dis tout de suite que je veux que nous soyons libres de nous embrasser n'importe où et que s'il refuse, c'est fini entre nous. Mathieu m'embrasse rapidement.

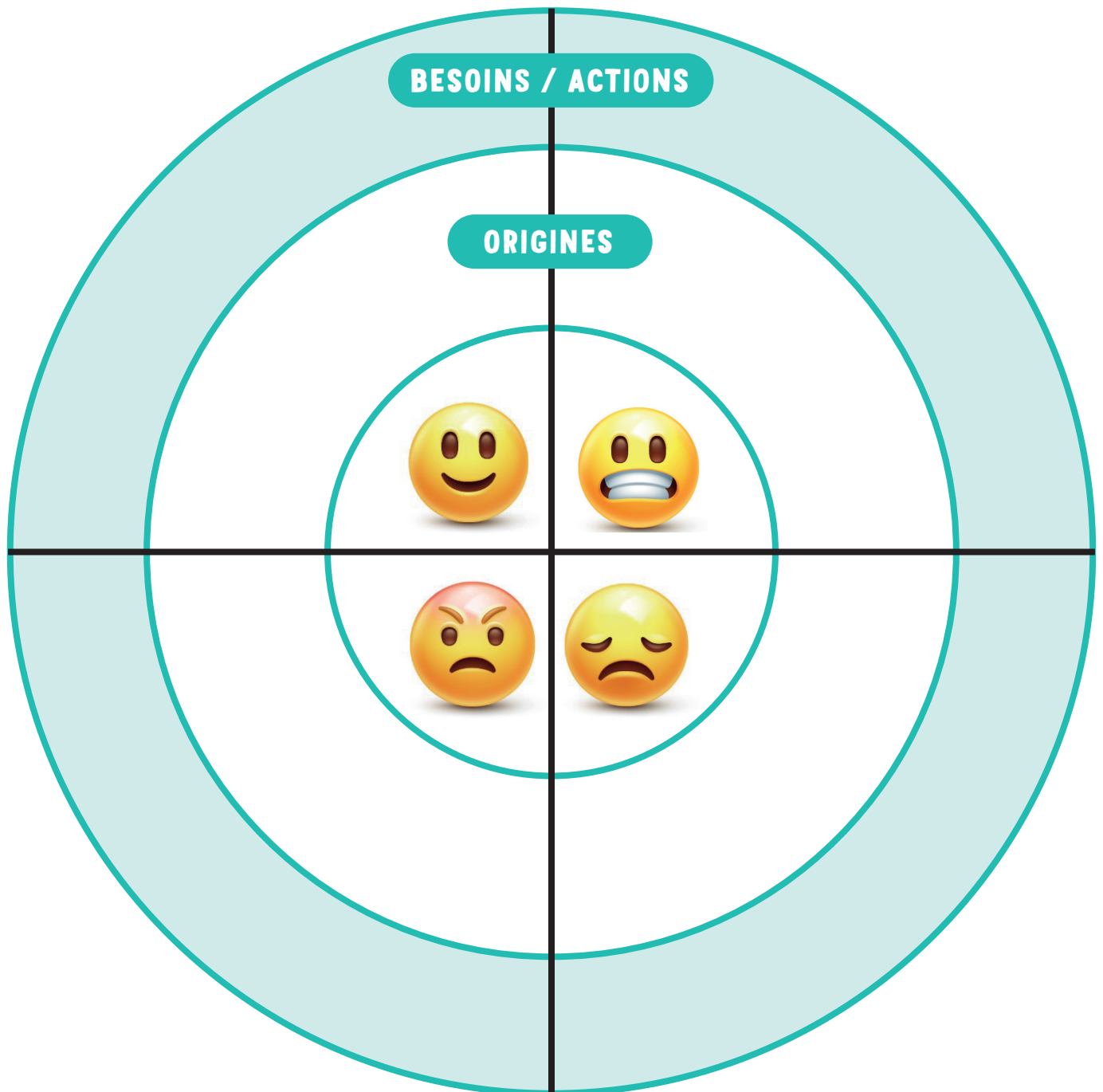
Un consentement a-t-il été exprimé ?

Situation 5

Lors d'un tournoi de handball, j'ai rencontré une super fille. Nous nous sommes tout de suite plu. Cloé et moi et avons échangé nos numéros de téléphone. Nous avons beaucoup parlé sur les réseaux sociaux et un jour je lui ai demandé de m'envoyer une photo d'elle. Cloé m'a envoyé une photo et je l'ai trouvée tellement belle ! Dès que je l'ai reçue, je l'ai tout de suite envoyée partout pour impressionner mes copains.

Un consentement a-t-il été exprimé ?

LA ROUE DES ÉMOTIONS



LES ÉMOTIONS



JEU DE 7 ÉMOTICON ÉMOTIONS

	La surprise
	La joie
	La peur
	Le dégoût
	La tristesse
	La colère
	la honte

	La surprise
	La joie
	La peur
	Le dégoût
	La tristesse
	La colère
	la honte

	La surprise
	La joie
	La peur
	Le dégoût
	La tristesse
	La colère
	la honte